

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 11-460-1935 promulguent, dans la colonie, le décret du 8 février 1935 portant réduction des taux de l'indemnité pour charges militaires allouée au personnel militaire en service aux colonies.

n° 11-460-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 mars 1935

Numéro JO
n° 460 du 31/03/1935

Date du numéro
31 mars 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 8 février 1835 portant réduction des taux de l'indemnité pour charges militaires allouée au personnel militaire en service aux colonies inséré au Journal officiel de la République française des 11 et 12 février 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Cote française des Somalis le décret du 8 février 1935 portant réduction des taux de l'indemnité pour charges militaires allouée au personnel militaire en service aux colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout besoin sera.

M. DE COPPET.